

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

Date de publication
6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Mickaël VAIRELLES.**

Représenté : **Jean-Baptiste SCHREINER** pouvoir à **Mélanie SIGNORY.**

Madame Marie-José ROY-DECHANET a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 05_05122024

N°05 : BAIL DE LOCATION D'UN LOGEMENT A TITRE GRACIEUX POUR L'IMPLANTATION D'UN MEDECIN GENERALISTE
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Monsieur le Maire rappelle l'implication de la municipalité dans le domaine de la santé sur son territoire. En effet, depuis 2015, de nombreuses actions ont été entreprises afin de se doter de conditions favorables au maintien et à l'accueil de professionnels de santé sur la commune de Bar-sur-Aube. Nous pouvons citer, à titre d'exemples, l'acquisition et l'aménagement des locaux de la maison de santé, le détachement de différents médecins spécialisés au sein de l'hôpital, l'implantation prochaine d'un scanner à l'hôpital, le recours à des cabinets de recrutement afin de trouver des médecins généralistes prêts à s'installer sur notre territoire, la diminution des loyers de la maison de santé ou encore dernièrement, le vote d'exonérations d'imposition en faveur de ces professionnels.

Cependant, comme de nombreux territoires ruraux nous sommes encore en manque de médecins généralistes. Des discussions sont actuellement en cours avec un jeune médecin qui accepterait de venir s'implanter au sein de la maison de santé. La mise à disposition d'un logement à titre gracieux serait un réel atout en termes d'attractivité.

Les travaux de réhabilitation des anciens logements du SDIS étant en cours de finalisation, il est proposé de mettre à disposition de ces médecins généralistes l'un des logements, de type 3 d'environ 80 m², à titre gracieux en contrepartie de leur engagement à s'installer sur notre territoire à temps plein.

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines et Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 26 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux d'un logement de T3 (environ 80 m² + un garage) au médecin généraliste s'implantant, à temps complet, au sein de la maison de santé,
- **DIT** que les caractéristiques principales du bail à intervenir sont les suivantes :
 - Montant du loyer : 0 € pendant deux ans puis 640 € / mois
 - Prise en charges des frais afférents au logement (fluides, taxes, entretien dû par le locataire...) : à la charge du locataire
 - Durée du contrat de bail : 9 ans
 - Intégration d'une clause spécifique permettant de mettre fin au bail en cas de départ (même partiel) de ce médecin
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

F. I.



....., secrétaire de séance

Requand